RESISTONS ENSEMBLE

CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES

Bulletin n°28 • Mars 2005

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbres pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Le cercle s'élargit

La démonstration de force de 8000 gendarmes et policiers autour de 1200 établissements scolaires. La véritable prise d'otages, dans leur collège, par les gendarmes, de deux mineurs irakiens en vue de capturer leur père sans-papiers. L'intrusion, sous prétexte de rechercher de la drogue, dans un car scolaire. Notre correspondant décrit la scène : *« Les policiers avaient des chiens sans muselière. Ils s'en sont servis pour faire peur aux ados : "Si tu bouges, il risque de te mordre". »* Ichem, lycéen giflé et humilié par la police à Saint-Etienne. Les lycéens de la Réunion dispersés violemment par les « forces de l'ordre ». La répression des jeunes manifestants à Rennes...

La gauche comme la droite ont créé la batterie des lois sécuritaires en agitant le chiffon rouge des «sauvageons». Mais la cible était plus large, cachée derrière l'hystérie médiatique. Il s'agissait de réprimer tous ceux qui remettent en cause cette société de misère. Avec des milliers de jeunes contre la loi Fillon, la lutte collective, auto-organisée a gagné la rue. La violence étatique montre ses dents, c'est le moment de réagir ensemble.

> Quand la justice veut faire disparaître la tache de sang sur l'uniforme

Mourad est mort il y a deux ans, le 2 mars 2003, lorsqu'une des 17 balles tirées par les gendarmes de la brigade de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) l'atteignait en plein crâne dans sa fuite. Aujourd'hui la justice s'escrime à enterrer l'affaire.

Automne 2004 : le dossier connaît un nouveau rebondissement lorsque le chef de patrouille avoue avoir menti sur ordre. Il fallait que les choses soient carrées, méthode indispensable pour paraître clean et légitimer cet assassinat. Depuis, il reconnaît ne pas être sorti de son véhicule l'arme au poing et ne pas avoir pas donné l'ordre de tirer. C'est un revirement fondamental : puisque le gendarme, de ses aveux mêmes, ne se sentait pas menacé, la thèse de la légitime défense ne tient plus. Malgré tout, le juge d'instruction n'autorise ni enquête supplémentaire ni nouvelle reconstitution...

Alors qu'il suffit de 48 heures pour qu'un *« Sarkozy, va niquer ta mère »* se transforme en prison ferme, combien de temps faudra-t-il cette fois encore à la justice pour faire disparaître le sang qui entache l'uniforme de l'État et de ses bandes armées ?

Pour que Mourad ne meure pas étouffé après avoir été tué par balle, soutien (notamment financier pour payer l'avocat) à : *Association pour Mourad, justice et égalité pour tous*, 68, rue Maréchal-Joffre, 30900 Nîmes.

> SUR LE ViF *À Dammarie la lutte continue*

Mercredi 23 février, la mobilisation est au rendez-vous pour le procès en diffamation intenté contre Claude Mignon, député-maire de Melun (Seine et Marne) : des jeunes de Dammarie-les-Lys, de l'association Bouge qui bouge, qui s'est constituée partie civile, du MIB, de l'association Dammarie Melun et autres soutiens . L'accusé, quant à lui, est absent. Seul son avocat est là pour le représenter. Encore une marque de mépris de la part de l'élu qui en juin, dans un communiqué de presse officiel, avait traité les membres de l'association de «voleurs» et de «terroristes de banlieue».

Le président de Bouge qui Bouge prend la parole, explique le pourquoi de cette plainte, l'histoire et les raisons d'exister de l'association, la mort violente coup sur coup de deux jeunes du quartier en 2002 tués par la police, la proximité des élections, l'expérimentation des premiers GIR à Dammarie, le mépris constant de la mairie pour cette association qui dérange... La plaidoirie des avocats de l'association n'aura pas de mal à démonter les propos du maire et ses choix de défense.

L'avocat de l'élu maintient les accusations sans en apporter aucune preuve. Il explique, méprisant, que *« le maire fait ce qu'il veut, qu'il a été élu pour ça et n'a pas de leçon à recevoir d'une association de quelques individus »*. Finalement, l'avocat va se retrancher derrière des vices de procédure ayant, pour certains, déjà fait l'objet de décisions de recevabilité.

Le verdict sera rendu le lundi 7 Mars à 13 h 30 au TGI de Melun.

Soyons nombreux pour soutenir la lutte !

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Ichem, lycéen, 17 ans et demi Frappé par un policier à Saint-Etienne le samedi 26 février, Ichem Benchahboune n'a commis aucun délit. Mais, à la suite d'un contrôle d'identité, c'est tout un engrenage qui s'est mis en route. Sa mère aussi a été frappée, parce qu'elle demandait des explications et annonçait sa volonté de déposer plainte contre les auteurs des coups reçus par son fils. Maintenant, Ichem est convoqué devant le juge des enfants le 23 mai à 9 heures. Il est accusé d'avoir outragé les policiers « *par paroles, gestes, menaces (...) de nature à porter atteinte à la dignité et au respect dû à (leur) fonction* » . Il aurait dit *« vous ne nous faites pas peur, on va vous niquer, fermez vos gueules ».* Plusieurs témoins sont là qui affirment que c'est faux. Une plainte va être déposée pour l'agression que le fils et la mère ont subi.

Source :http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=554

Rennes : le collectif, ça marche... Face aux provocations policières hebdomadaires, le Collectif contre les violences policières et sécuritaires s'est créé sur le campus de Villejean. Plusieurs centaines de jeunes, d'étudiants et de squatters ont manifesté le 2 mars *« contre les violences policières, la logique du "tout-sécuritaire", la traque aux libertés publiques. Pour la liberté de rassemblement, qu'ils soient festifs ou revendicatifs. Des moyens pour le social et pas pour la répression. Pour la défense et l'extension des libertés individuelles et collectives ».* Les manifestants dénonçaient aussi l'expulsion des sans-papiers et les évacuations de squats comme *l'Ekluserie* la semaine dernière... Suite à l'intervention policière, il y a eu d'après la presse cinq arrestations et un policier blessé.

Réunion du Collectif tous les mercredis à 18 h, fac de Rennes II (Villejean), salle F7

CRS trouble-fête Samedi 12 janvier, sans aucune raison, la police a chargé un concert de soutien qui se déroulait dans les locaux de la CNT-Vignoles à Paris. Plus de deux cents agents, dont une trentaine en tenue anti-émeute, ont matraqué et gazé à grand renfort de bombes lacrymogènes les militants et autres spectateurs venus assister à la soirée. Plusieurs personnes ont été blessées et une jeune fille interpellée. Après 15 heures de garde à vue, après avoir subi des violences, elle est accusée d'outrage et rébellion et convoquée le 29 mars au TGI de Paris. Menottée et maintenue au sol, les policiers ont continué à lui asséner de nombreux coups de matraque, coups de poing et diverses clés aux articulations. Les militants blessés de la CNT ont porté plainte, la mobilisation se prépare...

CNT région parisienne, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél : 01 43 72 09 54 Fax : 01 43 72 71 55.

Violences policières et insultes racistes Le 7 août 2004, deux amis accompagnés de leur famille se rendent à la Fête du lac à Annecy. À l'entrée, ils sont arrêtés et violentés puis accusés d'outrage et rébellion. L'un d'eux témoigne :
« Pour ma part, dès mon interpellation en tant que "bougnoule", j'ai été isolé de la foule derrière une barrière des forces de l'ordre pour être tabassé et insulté : "Ce n'est pas une fête pour la vermine !", "Sale macaque ! Retourne de l'autre côté de la Méditerranée avec les singes de ton espèce ! Ici ce sont les Gaulois qui commandent !"... et ceci agrémenté de coups au niveau de la face, au thorax et au dos, que j'ai bien sûr immédiatement fait constater, après ma libération, aux urgences de l'hôpital d'Annecy. »
Après avoir obtenu une nullité des poursuites pour vice de procédure et avoir assigné un policier et un CRS, les deux amis sont de nouveau poursuivis avec les mêmes chefs d'accusation.

Soutien, contact : mohamed.akhrif@laposte.net

À Melun (77), quartier Schuman... Plus de cent personnes manifestaient le 26 février contre les violences policières et le racisme. À l'origine de la mobilisation, une interpellation policière brutale le 10 février dernier accompagnée de propos racistes et dégradants. *« On vous fera pire que ce que les nazis ont fait aux juifs ! », « Bande de bâtards, vous êtes pas chez vous ici ! ».* S'ensuivra la garde à vue d'un jeune poursuivi pour outrage à agent, rébellion et incitation à l'émeute. Les témoins ont déposé des mains courantes mais le commissariat a refusé d'enregistrer la plainte des personnes concernées par les brutalités et insultes.
Face à ces pratiques quasi quotidiennes, les familles du quartier Schuman ont décidé de s'organiser et de réagir.

Expulsions, mode d'emploi Le 19 février, 5 ressortissants étrangers sont escortés par les forces de l'ordre pour être expulsés. Déjà, dans la camionnette qui les mène à l'avion, ligotés aux pieds et aux cuisses et menottés, les coups et injures répondent aux plaintes. Une femme est soulevée et jetée à terre depuis le véhicule. Les policiers feront cesser ses hurlements en se jetant sur elle pour la maîtriser, s'asseyant sur son dos pour lui maintenir la tête entre leurs jambes. Dans l'avion, ce sont des gifles et des coups de poing pour qui ose élever la voix. Dans les Pyrénées-Atlantiques, plus de dix agents de la PAF vont accueillir Diaby pour l'expulser à sa sortie de prison, après une peine de trois mois pour refus d'embarquement. Lui aussi sera tabassé.
Fini les charters, mais bonjour les vols groupés, et la police, égale à elle-même, n'a pas oublié comment se servir de ses poings.

Appel à témoins Le samedi 5 février vers 22 h 45, près du restaurant « Chez Neige » situé au 27-29, rue Véron à Paris (18e), un adolescent a subi la violence d'un policier visiblement très excité. Frappé à plusieurs reprises à la tête, le jeune homme n'a même pas eu le temps de parler, dent cassée, mâchoire endommagée, cloison nasale déviée et plusieurs contusions. La famille recherche les témoins qui ont assisté à la scène, notamment deux hommes qui mangeaient dans le restaurant à côté. L'un d'eux, qui est sorti pour protester, s'est vu coller au mur par le policier. **Contacter le 06 76 72 67 06.**

> AGIR

Patrick Brosselin accusé d'« outrage et rébellion »



(Avec le communiqué SUD-AFP)
Journaliste au service sport et délégué du personnel SUD-AFP, il est accusé d'«outrage et rébellion» alors qu'il était témoin d'une interpellation musclée à la gare Saint-Lazare en mars 2004. Le jugement qui devait être rendu le 11 février a été renvoyé sans explication au 11 mars. Un tel renvoi est exceptionnel en matière pénale. Il montre l'embarras de la justice face à ce dossier. **Soyons nombreux à le soutenir le 11 mars devant la 28e chambre du tribunal de grande instance de Paris.**

Acharnement anti-syndical

Pendant près de 3 mois, les travailleurs de Daewoo-Orion ont mené une lutte déterminée contre la politique de casse de l'emploi menée par un patronat mafieux avec la complicité des pouvoirs publics. Kamel, accusé d'avoir mis le feu à l'usine, a été condamné à trois ans de prison (dont 18 mois fermes) et 30 000 euros d'amende. **Le procès en appel aura lieu le 5 avril prochain, rassemblement à partir de 12 h devant la cour d'appel de Nancy (Pl. Carrière).** Soutien financier : chèque à l'ordre de Solidarité Kamel, à envoyer à : ULCGT Longwy, BP 90173, 54403 Longwy Cedex.

Contact : ulcgtlongwy@worldonline.fr